



Dakar, le

26 FEV 2025

**Objet : rappel de neuf (09) lots des produits à base de prométhazine (ALLERGYL et PHENERGAN)**

Mesdames, Messieurs

L'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP) procède au rappel des 09 lots de médicaments suivants :

ALLERGYL sirop des laboratoires P.P.M

- Lot n° 23P1467, date de péremption : 09/2026
- Lot n° 23P1970, date de péremption : 12/2026
- Lot n° 23P0092, date de péremption : 01/2027
- Lot n° 23P0875, date de péremption : 05/2026
- Lot n° 23P1973, date de péremption : 12/2026
- Lot n° 23P1120, date de péremption : 07/2026

PHENERGAN sirop des laboratoires Frilab

- Lot n° 23216T, date de péremption : 05/2028
- Lot n° 24147V, date de péremption : 02/2029
- Lot n° 23030, date de péremption : 09/2028

Ce rappel fait suite à des non conformités constatées (taux d'impuretés hors spécification) dans le cadre de l'étude de la surveillance post-marketing de la qualité des médicaments antitussifs utilisés au Sénégal.

Ainsi, il est demandé aux grossistes répartiteurs de procéder au rappel immédiat et à la mise en quarantaine des lots concernés, et de transmettre à l'ARP un rapport circonstancié dans un délai maximum de 07 jours à compter de la signature de cette présente.

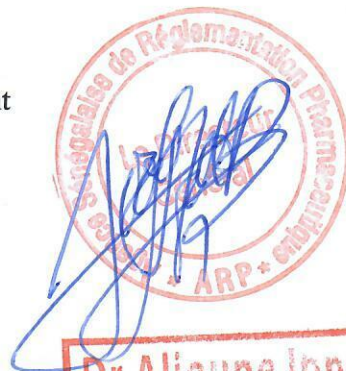
Sachant compter sur votre diligence dans l'exécution de cette présente, je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de ma parfaite collaboration.

**Destinataires :**

- Grossistes répartiteurs privés
- SEN-Pharmacie Nationale d'Approvisionnement
- Laboratoires P.P.M et Frilab

**Ampliations :**

- MSAS/CAB
- MSAS/DGS



**Dr Alioune Ionou  
Abou Talib DIOUF**